

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 28 janvier 2026.

Il a été établi avec la volonté :

- de proposer un budget de transition permettant à la prochaine équipe municipale d'assurer la continuité du fonctionnement des services publics communaux ;
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions notamment auprès du conseil Départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

I. La section de fonctionnement

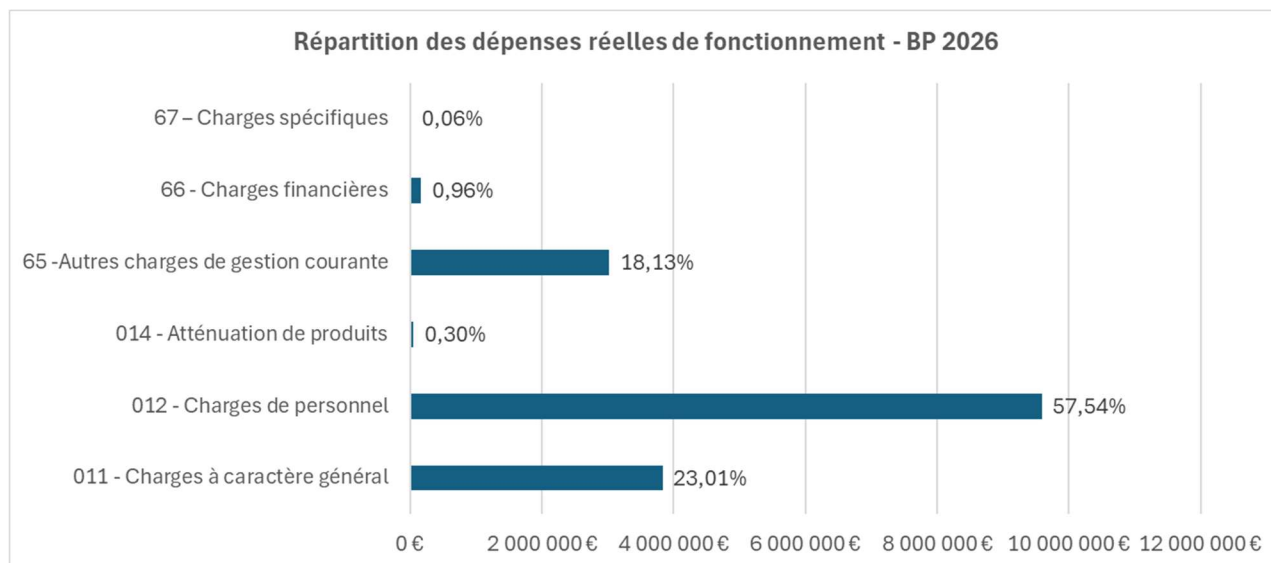
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1.1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent principalement les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et les consommations des bâtiments communaux, l'achat de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les subventions versées aux associations ainsi que le paiement des intérêts des emprunts.

	BP 2025	BP 2026	Evolution
011 - Charges à caractère général	3 750 476,78 €	3 836 033,68 €	2,28 %
012 - Charges de personnel	9 249 931,00 €	9 592 740,00 €	3,71 %
014 - Atténuation de produits	50 344,00 €	50 000,00 €	-0,68 %
65 -Autres charges de gestion courante	3 198 388,00 €	3 022 551,00 €	-5,50 %
66 - Charges financières	186 000,00 €	160 000,00 €	-13,98 %
67 – Charges spécifiques	1 500,00 €	10 000,00 €	566,67 %
68 - Dotation aux provisions	0,00 €	0,00 €	
Total Dépenses réelles de fonctionnement	16 436 639,78 €	16 671 324,68 €	1,43 %
042 - Dotations aux amortissements	680 000,00 €	850 000,00 €	25,00 %
023 - Virement à la section d'investissement	1 640 000,00 €	1 640 000,00 €	0,00 %
Total Dépenses de fonctionnement	18 756 639,78 €	19 161 324,68 €	2,16 %

Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 représentent 16 671 325 €, soit une hausse de 1,43 % par rapport au BP 2025. Les crédits sont répartis ainsi :



Les principaux postes de dépenses sont :

- Les charges de personnel, dont la hausse s'explique principalement par l'augmentation des cotisations CNRACL ;
- Les charges à caractère général dont la hausse est limitée à 2,28 % grâce aux efforts réalisés dans chaque service ;
- Les autres charges de gestion courante qui comprennent notamment les indemnités des élus, la participation à verser à l'école Saint-Michel et les subventions aux associations, au CCAS et aux budgets annexes. La baisse s'explique principalement par la diminution de la subvention allouée au CCAS du fait de la transformation prévue au 1^{er} juillet 2026 de ce dernier (1 100 000 € en 2026 contre 1 245 070 € en 2025) ;
- Les frais financiers qui diminuent en raison de la baisse de l'encours de la dette et des taux d'intérêts.

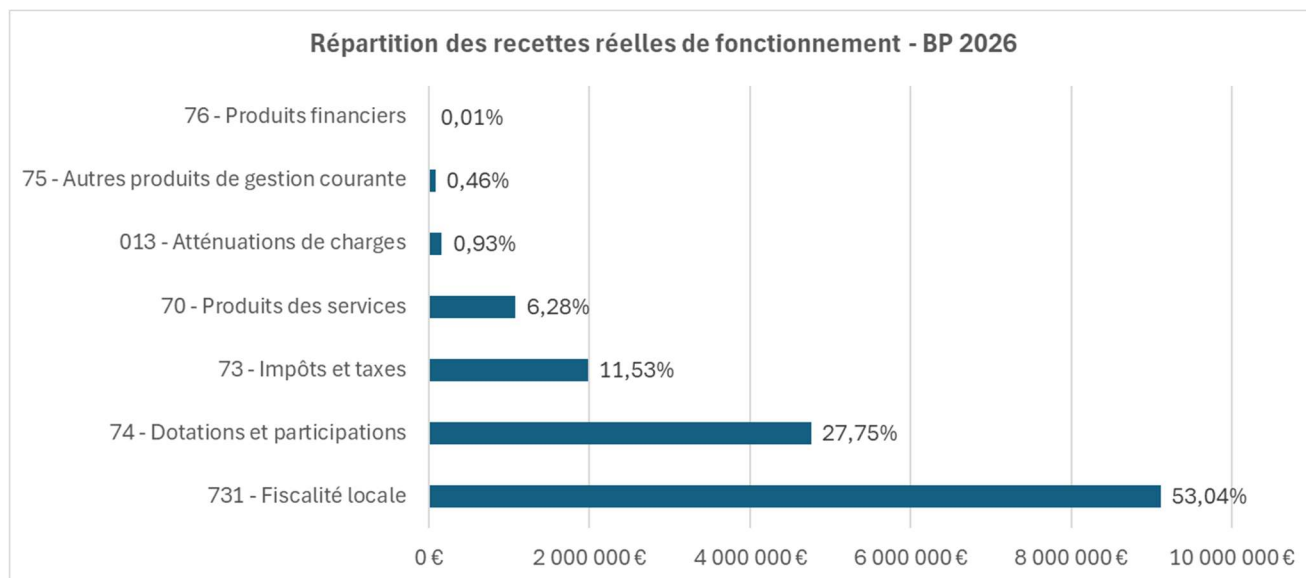
Le virement à la section d'investissement s'élève à 1 640 000 € soit un montant identique à celui inscrit au BP 2025.

1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, périscolaire, accueil de loisirs, entrées culturelles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

	BP 2025	BP 2026	Evolution
013 - Atténuations de charges	160 000,00 €	160 000,00 €	0,00 %
70 - Produits des services	913 700,00 €	1 077 750,00 €	17,95 %
73 - Impôts et taxes	1 983 324,00 €	1 980 397,00 €	-0,15 %
731 - Fiscalité locale	8 830 894,00 €	9 109 535,00 €	3,16 %
74 - Dotations et participations	4 763 638,00 €	4 765 073,00 €	0,03 %
75 - Autres produits de gestion courante	102 521,00 €	79 538,00 €	-22,42 %
76 - Produits financiers	2 170,00 €	2 200,00 €	1,38 %
77 - Produits spécifiques	1 000,00 €	0,00 €	-100,00 %
Total Dépenses réelles de fonctionnement	16 757 247,00 €	17 174 493,00 €	2,49 %
042 - Travaux en régie et reprises de subventions	150 700,00 €	70 000,00 €	-53,55 %
Exédent de fonctionnement reporté	1 848 692,78 €	1 916 831,68 €	3,69 %
Total Dépenses de fonctionnement	18 756 639,78 €	19 161 324,68 €	2,16 %

Les recettes réelles de fonctionnement 2026 représentent un montant de 17 174 493 €. Elles sont en hausse de 2,49 % par rapport au BP 2025 et sont réparties ainsi :



Les principaux postes de recettes sont :

- La fiscalité locale pour 9 109 535 € qui inclut :
 - Les impôts locaux pour 8 164 815 €, principalement les taxes foncières. Les taux de fiscalité directe restent stables (Taxe d'habitation : 20,80 %, Taxe sur le foncier bâti : 54,65 % et Taxe sur le foncier non bâti : 83,70 %) ;
 - Les taxes locales (droits de mutation en cas de cession de biens immobiliers, taxe d'électricité, taxe locale sur la publicité, droits de place) pour 944 720 €.
- Les impôts et taxes pour 1 980 397 € qui inclut :
 - l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes Yvetot Normandie pour 1 770 445 € ;
 - le versement du Fonds National de Garantie Individuel des Ressources pour 75 732 € provenant de la suppression de la taxe professionnelle ;
 - le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales pour 134 220 €.
- Les dotations et participations estimées à 4 765 073 € qui inclut notamment :
 - la dotation forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (1 980 091 €) ;
 - la dotation de solidarité urbaine (1 895 000 €) ;
 - la dotation nationale de péréquation (201 460 €).
- Les produits des services : recettes liées aux cantines et aux services périscolaires, recettes de cimetières, recettes liées à la mise à disposition du personnel aux budgets annexes, les redevances d'occupation du domaine public.... pour 1 077 750 €. Ce chapitre intègre une nouvelle recette : la mise à disposition, au profit du CCAS, du personnel municipal des services Ressources à compter du 1^{er} juillet 2026, pour un montant estimé à 149 700 €.

II. La section d'investissement

Le volume des dépenses d'équipement prévu en 2026 est de 6 262 811,46 €. Ce montant reste important. Il comprend 1 000 903,79 € de crédits reportés en reste à

réaliser.

Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	993 221,00 €	FCTVA	470 000,00 €
Dépenses d'équipement	6 262 811,46 €	Affectation excédent N-1	1 500 000,00 €
Résultat N-1 reporté	1 002 054,98 €	Taxe d'aménagement	160 000,00 €
		Subventions	1 129 377,24 €
		Produits des cessions	1 666 666,00 €
		Opération pour compte de tiers (reliquat 2024)	2 044,20 €
		Emprunt	910 000,00 €
		Virement de la section de fonctionnement	1 640 000,00 €
Travaux en régie et reprises de subventions	70 000,00 €	Dotation aux amortissements	850 000,00 €
Opération d'ordre à l'intérieur de la section	250 000,00 €	Opération d'ordre à l'intérieur de la section	250 000,00 €
Total général	8 578 087,44 €	Total général	8 578 087,44 €

En rose : opérations d'ordre

Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Ateliers municipaux - 2ème phase (fin des travaux) : 546 114 € en crédits nouveaux et restes à réaliser ;
- Renaturation des cours d'écoles Cahan-Lhermitte-Cottard : 507 776 € ;
- Poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments communaux : Phase 1 (162 610 €) et phase 2 (448 801 €) ;
- Reprise du perron de l'hôtel de Ville : 314 100 €
- Travaux de voirie : 1 245 000 € comprenant
 - o La réfection des rues Pierre Lefebvre, Beaucousin, de l'enfer, Robert Lemonnier et Niatel
 - o L'aménagement du parking au gymnase Vatine
 - o La réfection du parking du cimetière du Fay
 - o L'effacement des réseaux rue du champ de courses
- Aménagement d'une voie de circulation aux ateliers municipaux : 250 000 €
- Acquisition de la maison rue des champs et des logements rue percée (portage EPFN) : 247 550 €
- Solde de la subvention à la Région pour la construction du nouveau gymnase : 210 532 € ;
- Subvention au budget salles municipales : 195 000 €.

Les subventions d'investissements prévues proviennent :

- de l'Etat : 733 323 € ;
- du Département : 110 486 € ;
- de la Communauté de Communes Yvetot Normandie : 270 608 € ;
- d'autres organismes : 14 960 €.

Des demandes de subventions seront déposées au cours de l'exercice. Les recettes estimées ne sont pas inscrites au budget. Elles seront intégrées par décision modificative lors des notifications d'attribution. Ces montants viendront diminuer d'autant l'emprunt d'équilibre, inscrit à ce jour à 910 000 €.

Par ailleurs, une recette est prévue au titre de la cession du terrain situé rue de la Plaine, pour un montant de 1 666 000 €.

III. Etat de la dette

La dette communale présente un encours de 9 316 821 € au 31/12/25 contre 10 095 438 € au 31/12/24.

L'encours de dette au 31/12/2025 se répartit de la manière suivante : 8 636 821 € au budget Ville et 680 000 € au budget Salles Municipales.

En cas de mobilisation totale de l'inscription budgétaire de l'emprunt d'équilibre, la Ville se désendetterait d'environ 83 221 €. Compte tenu de l'obtention probable de subventions, l'endettement de la Ville en fin d'année 2026 restera limité.

Par ailleurs, l'encours de la dette ne présente pas de risques. Elle est classée 1A sur la charte Gissler.

IV. Les budgets annexes

4.1. Salles municipales

Le budget concerne l'exploitation et la location des salles municipales les vikings (hors saison culturelle), le vieux moulin et l'espace Claudie André Deshays. Il est soumis à TVA et est voté HT.

Le budget s'équilibre à 706 585 € en fonctionnement et 517 299 € en investissement.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 314 213 € et comprennent principalement l'espace culturel les vikings avec le renouvellement du matériel son (60 270 €), la fin des travaux de sécurisation de l'arrière-scène (61 862 €), le remplacement de portes (22 000 €), d'une armoire électrique (8 000 €) et du système de sécurité incendie (35 000 €) ainsi que des travaux de reprise des bétons extérieurs abîmés (29 600 €). Par ailleurs, une enveloppe de 77 000 € est réservée pour les travaux d'accessibilité des trois bâtiments.

Les subventions d'investissement inscrites en recettes correspondent principalement au financement des travaux de l'arrière-scène Les Vikings et proviennent :

- De l'état : 32 503 €
- Du Département : 70 292 €
- De la Communauté de Communes Yvetot Normandie : 37 503 €
-

Le budget s'équilibre par une subvention à verser par la Ville à hauteur de 380 000 € en fonctionnement et 195 000 € en investissement.

4.2. Publications

Ce budget concerne la conception, l'édition et la distribution des publications de la Ville d'Yvetot. Il est soumis à TVA. De ce fait, les chiffres énoncés ci-après sont hors taxes.

Le budget s'équilibre à 46 054 € en fonctionnement.

Les recettes proviennent principalement de la vente des encarts publicitaires (15 000 €) et de la subvention d'équilibre à verser par la Ville (28 000 €).

4.3. Spectacles

Ce budget concerne la mise en place de la saison culturelle au sein de l'espace les vikings. Il est également soumis à TVA. Les chiffres énoncés ci-après sont hors taxes.

Le budget s'équilibre à 177 660 € en fonctionnement.

Les recettes proviennent principalement de la vente des billets de spectacles (35 000 €) et de la subvention d'équilibre à verser par la Ville (115 300 €).